

# Risque Canicule

## Inscription au registre de la ville d'Apt



Avec l'arrivée des fortes chaleurs, il est important de faire preuve de prudence et de connaître les bons gestes à adopter pour limiter les risques. Au-delà des personnes à risque, notamment les seniors et jeunes enfants, il est essentiel de ne pas prendre la canicule à la légère, et de connaître les mesures de prévention.

### Inscription volontaire sur le registre d'Apt

Chaque année, le plan national canicule (PNC) est activé du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre. Ce plan, qui prévoit la mise en place d'un registre dans chaque commune, définit les niveaux d'alerte et mesures de vigilance. Ce registre permet de recenser les personnes les plus vulnérables (seniors, personnes en situation de handicap,...). En cas d'alerte, elles sont contactées pour identifier leurs besoins éventuels. Cette mission est confiée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Apt (CCAS).

### Pour vous inscrire

contactez le CCAS par mail : [accueil.ccas@apt.fr](mailto:accueil.ccas@apt.fr) ou téléphone : **04 90 04 36 60**

En cas de fortes chaleurs, les habitants sont invités à faire preuve d'attention envers les voisins isolés, handicapés, âgés ou vulnérables, et voir s'ils n'ont pas besoin d'aide.

#### Pour tout savoir sur le risque canicule :

- Santé Publique France

[www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/les-enjeux-de-sante/#tabs](http://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/les-enjeux-de-sante/#tabs)

- Site du Gouvernement

[www.gouvernement.fr/risques/canicule](http://www.gouvernement.fr/risques/canicule)